

**Président** : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

**Rédaction-administration**

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.  
www.amf.asso.fr

**Site internet** : www.mairesdefrance.com

**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.

**RÉDACTION**

**Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.

**Rédactrice en chef adjointe** : Bénédicte Rallu.

**Rédaction** : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction (éditions papier et web)** : Samantha Rauch.

**Direction artistique** : Stéphane Camara.

**Ont collaboré à ce numéro** : Philippe Bluteau (avocat, Cabinet Oppidum), Estelle Chevassu, Nathalie Da Cruz, Olivier Devillers, Claire Gékas, Thierry Guerraz, Alexandre Huot, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Judith Mwendu, Aurélien Philippot, Pierre Plessis, Charlotte Rigault, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

**ADMINISTRATION**

**Éditrice** : Laurence Marilly.

**Publicité** : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

**Abonnements** : Sophie Lasseron. Frédéric Eschwege. abomdf@amf.asso.fr  
Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2026****Abonnement intégral**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique**

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
  - Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
  - Administrations, entreprises... : 80,00 €.
  - Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
- Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

**Composage et impression**

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire**

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,  
1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Ce numéro a été tiré à 11 840 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



# Pendant la campagne électorale, l'AMF reste au travail

Beaucoup de maires sont en campagne dans la perspective des élections municipales de mars. Quel que soit votre contexte local, et indépendamment de toute considération partisane, je vous souhaite à tous une bonne élection municipale ! Dans son rôle de soutien aux communes, l'AMF met à disposition des ressources pour faciliter l'organisation du scrutin. Nous avons aussi lancé une campagne de mobilisation citoyenne pour inciter les Français à participer au vote que vous pouvez relayer. Pendant cette période électorale, l'AMF reste aussi pleinement mobilisée sur les enjeux qui affectent les communes.

S'agissant des moyens budgétaires, le projet de loi de finances prévoit à nouveau, cette année, de ponctionner nos budgets locaux pour alimenter les caisses déficitaires d'un État qui

– hélas – ne se réforme toujours pas. À l'heure où j'écris ces lignes, il est annoncé environ 2 milliards d'euros de prélèvements sur les collectivités, un chiffre largement sous-estimé si l'on compte la réduction des crédits de programmes et missions. Par exemple, dans le projet de budget, l'État s'attribue une partie des cotisations versées par les collectivités pour financer la CNFPT, donc la formation des agents ! C'est simplement scandaleux et nous combattons ardemment ce détournement de coti-

sations. À cela s'ajoutent de nouvelles dépenses contraintes, avec la hausse supplémentaire d'un milliard d'euros des cotisations employeurs à la CNRACL cette année.

Pénaliser ce qui fonctionne – l'action locale – au profit de ce qui ne fonctionne pas – le centralisme – est une aberration pour les comptes publics et pour le pays. Malgré le chaos parlementaire, l'AMF continue de combattre ces prélèvements pénalisants pour l'action publique locale et qui n'améliorent en rien les comptes publics.

L'AMF poursuit aussi son combat pour alléger les contraintes normatives et bureaucratiques. Grâce à l'achar-

nement de notre association, la simplification de l'action publique est désormais affichée comme une priorité. Pour l'instant, seulement quelques mesures sont prévues, soit un léger allègement de la réglementation concernant les marchés publics, la fin de l'obligation de vidanger annuellement les piscines et le report à 2030 de la mise aux normes énergétiques des bâtiments. L'État s'est aussi engagé à publier, en février, son premier décret de simplification. D'autres textes devraient suivre. Au Parlement, plusieurs textes vont également dans ce sens : la proposition de loi sur l'habitat et le logement assouplit les modalités d'application de la loi SRU. Le projet de loi de simplification de la vie économique prévoit de supprimer les zones à faibles émissions (ZFE) et adapte la mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN), mais son adoption vient d'être différée.

Enfin, quelques chantiers importants sont devant nous, comme le financement des routes et infrastructures. Elles représentent 80 % des déplacements quotidiens des Français. Or le projet de loi-cadre sur les transports ne prévoit pas de financement à ce stade. En matière de sécurité, l'AMF a œuvré pour l'évolution des compétences des policiers municipaux, un texte qui n'a pas encore été adopté. Enfin, le nouvel acte de décentralisation, annoncé par l'exécutif, reste à ce stade indéfini. Pour l'AMF, qui porte de nombreuses propositions, le cap est clair : liberté !



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF